

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 09 OCTOBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROELICH, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL, M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, MESSMER, MOYEMONT, (excusés) ;
M. E. HELMER, WALTER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON.

DEL. N° 092/2006conseil

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2005
DU SMICTOM DU NORD DU BAS-RHIN**

 *VU la loi Barnier du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,*

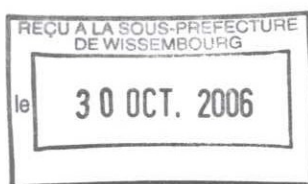
 *VU les compétences de la communauté de communes,*

 *VU l'avis du bureau en date du 02 octobre 2006,*

M. le président soumet, pour information, le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés transmis par le SMICTOM du nord du Bas-Rhin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport d'activités 2005.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 24 octobre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

